

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2014

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou  
représentés: 11

Présents : MM. et Mmes Claude FOURNAISE adjoint, Yvette HOLTZMANN adjointe, Annette EPP adjointe, Marie-Madeleine SCHEER, Franck LANG, Christophe BALL, François ADAM, Pascal MAILLET, Christian SUSS

Conseillers absents : 3

Absente excusée : Mme. Arlette Knittel

Absents : M. Jean KAUFFMANN, Chantal MATTER.

Date de la convocation : 19 janvier 2014

Secrétaire de séance : Mme Annette EPP

### Délibération N°DELC-001-2014

#### Objet : Déclaration de préemption urbain

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Thierry BECHMANN, notaire à Hochfelden, concernant le bien immobilier situé au lieu-dit NEUMATT à Minversheim:

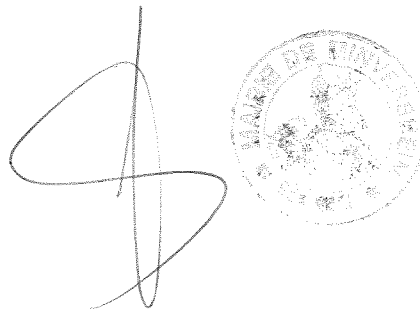
- o Section n°3, parcelle n°115 de 8,91 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- renonce purement et simplement à exercer son droit de préemption urbain sur la vente du bien immobilier cité ci-dessus.
- donne son agrément concernant cette vente.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 05/02/2014

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20140127-DELC-001-2014-  
DE  
Date de télétransmission : 05/02/2014  
Date de réception préfecture : 05/02/2014

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2014

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou  
représentés: 11

Présents : MM. et Mmes Claude FOURNAISE adjoint, Yvette HOLTZMANN adjointe, Annette EPP adjointe, Marie-Madeleine SCHEER, Franck LANG, Christophe BALL, François ADAM, Pascal MAILLET, Christian SUSS

Conseillers absents : 3

Absente excusée : Mme. Arlette Knittel

Absents : M. Jean KAUFFMANN, Chantal MATTER.

Date de la convocation : 19 janvier 2014

Secrétaire de séance : Mme Annette EPP

### Délibération N°DELC-002-2014

#### Objet : Rythmes scolaires

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 qui donne au maire comme aux conseils d'école, la possibilité de présenter un projet d'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014. Le directeur académique agissant sur délégation du recteur d'académie est compétent pour décider de l'organisation du temps scolaire dans les écoles. Il élabore l'organisation de la semaine notamment à partir des projets qui lui auront éventuellement été transmis par les maires et par les conseils d'école, et en s'appuyant sur l'avis formulé par l'IEN de la circonscription.

Le conseil municipal réuni le 27 janvier 2014, après avoir entendu le rapport présenté par Mme Annette EPP, adjointe chargée des écoles, et notamment les avis recueillis, concernant la durée de la pause méridienne, auprès de:

- Monsieur Ferre Patrice, Médecin Inspecteur de Santé Publique de l'Agence Régionale de Santé Alsace (ARS) correspondant du Programme National Nutrition Santé, lequel indique que « la pause méridienne est un moment de détente et devrait permettre aussi à l'enfant de se poser ou de pouvoir se détendre en faisant une activité physique ».
- Deux formatrices de L'Institut Régional de Formation en Puériculture (IRFP),lesquelles ont indiqué que deux heures étaient vraiment nécessaires surtout s'il y a en plus, du transport en bus car les enfants mangent lentement surtout ceux des maternelles.
- du guide sur les rythmes scolaires préconisant une plage méridienne étendue de deux heures.

Accusé de réception en préfecture 067-216702936-20140127-DELC-002-2014- DE Date de télétransmission : 05/02/2014 Date de réception préfecture : 05/02/2014
--

- Nourrices qui indiquent qu'une pause méridienne inférieure à deux heures n'étaient pas gérable et entraînerait un stress au moment du repas pour respecter les horaires
- Parents qui sont opposés à la réduction de la durée de la pause méridienne argumentant que déjà actuellement avec deux heures de pause « c'est juste » du fait du trajet en bus dans le cadre du RPI.

**-prend acte :**

\* de la volonté du gouvernement (décret de 24 janvier 2013) de réduire la journée de travail des élèves à 5,5 heures

\* des vœux exprimés par les conseils d'école réunis le 14 janvier 2014

**-demande** à Monsieur le maire :

2. de proposer à Madame la Directrice académique des services de l'éducation nationale (DASEN) que l'horaire des écoles maternelles et primaires de Minversheim soit, à compter de la rentrée 2014 le suivant :

lundi, mardi, jeudi et vendredi	8h15 – 11h45 et 13h45 à 15h30
mercredi	8h15 à 11h15

3. de demander que la pause méridienne de 2 heures soit maintenue à cause surtout de la rotation des bus vers le RPI d'Alteckendorf et le périscolaire de Schwindratzheim.
4. que les différents acteurs tiennent compte des avis recueillis pour cette pause méridienne de 2 heures.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD




Affiché le 05/02/2014

<p>Accusé de réception en préfecture 067-216702936-20140127-DELC-002-2014-DE Date de télétransmission : 05/02/2014 Date de réception préfecture : 05/02/2014</p>
--

Proposition horaires RPI ALTECKENDORF-MINVERSHEIM / ETTENDORF - rentrée 2014

Maternelle MINVERSHEIM

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3h30	8h10 11h40	8h10 11h40	8h10 11h10	8h10 11h40	8h10 11h40
Pause intermédiaire de 1H45					
1h45	13h25 15h10	13h25 15h10		13h25 15h10	13h25 15h10

Elémentaire MINVERSHEIM

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3h30	8h15 11h45	8h15 11h45	8h15 11h15	8h15 11h45	8h15 11h45
Pause intermédiaire de 1H45					
1h45	13h30 15h15	13h30 15h15		13h30 15h15	13h30 15h15

Elémentaire ALTECKENDORF

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3h30	8h20 11h50	8h20 11h50	8h20 11h20	8h20 11h50	8h20 11h50
Pause intermédiaire de 1H45					
1h45	13h35 15h20	13h35 15h20		13h35 15h20	13h35 15h20

Maternelle ALTECKENDORF

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3h30	8h25 11h55	8h25 11h45	8h25 11h25	8h25 11h45	8h25 11h45
Pause intermédiaire de 1h45					
1h45	13h40 15h25	13h40 15h25		13h40 15h25	13h40 15h25

Proposition horaires école Ettendorf - rentrée 2014

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
3h30	8h30 12H	8h30 12H	8h30 11h30	8h30 12H	8h30 12H
Pause intermédiaire de 1H45					
1h45	13h45 15h30	13h45 15h30		13h45 15h30	13h45 15h30

Département  
du Bas-Rhin

## COMMUNE DE MINVERSHEIM

Arrondissement de  
Strasbourg-Campagne

### Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 janvier 2014

sous la présidence de M. Bernard LIENHARD, Maire

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 14

Conseillers présents ou  
représentés: 11

Présents : MM. et Mmes Claude FOURNAISE adjoint, Yvette HOLTZMANN adjointe, Annette EPP adjointe, Marie-Madeleine SCHEER, Franck LANG, Christophe BALL, François ADAM, Pascal MAILLET, Christian SUSS

Conseillers absents : 3

Absente excusée : Mme. Arlette Knittel

Absents : M. Jean KAUFFMANN, Chantal MATTER.

Date de la convocation : 19 janvier 2014

Secrétaire de séance : Mme Annette EPP

### Délibération N°DELIC-003-2014

#### Objet : Entretien des espaces verts pour la saison 2014

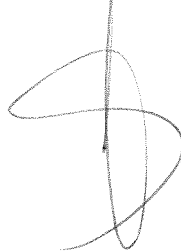
Le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable, comme pour les années précédentes, de souscrire un contrat d'entretien pour les espaces verts autour de la salle polyvalente et ceux aux cinq entrées du village ainsi que pour le désherbage manuel des massifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de confier à l'entreprise ENTRAIDE EMPLOI, 1 rue de Steinbourg à 67700 Monswiller, l'entretien des espaces verts de la commune au prix de 3 030 € nets pour 9 passages pendant la saison 2014 et 4 passages de désherbage manuel des massifs,
- Demande à l'entreprise de prévenir la mairie au moins 48h avant leur date d'intervention,
- Autorise le Maire à signer le contrat d'entretien y relatif.

(Approuvé à l'unanimité)

Pour extrait conforme,  
Le Maire : B. LIENHARD



Affiché le 05/02/2014

Accusé de réception en préfecture  
067-216702936-20140127-DELIC-003-2014-  
DE  
Date de télétransmission : 05/02/2014  
Date de réception préfecture : 05/02/2014